UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Pour garantir aux familles un accompagnement de qualité

Directrice du D.A.A.D

Chef de service éducatif

Secrétaire (mi-temps)

Psychologue (mi-temps)

Une équipe pluridisciplinaire composée de 7 professionnels

www.homedelenfance.fr

HOME DE L'ENFANCE

CONTACT

D.A.A.D

8, rue Clément Bayard
60 200 COMPIÈGNE
03 44 30 16 02
daad@homedelenfance.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat
Du lundi au vendredi
9h-17h30

SIÈGE SOCIAL

"Association Home de l'Enfance"
siège social
10, rue Parmentier
60200 Compiègne
03 44 36 31 40
direction.association@homedelenfance.fr

Association Le Home de l'Enfance

D.A.A.D

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

LE D.A.A.D

Est un service proposant une forme de placement diversifié
(cf loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance).

Il s'adresse aux enfants
de 5 à 18 ans, incluant les fratries.

C'est une alternative entre une mesure d'aide éducative en milieu ouvert et l'accueil permanent en maison d'enfants, chez les assistants familiaux...
L'enfant est confié au service de protection de l'enfance du département mais maintenu au domicile du, ou des responsables légaux.
Il conserve son cadre de vie habituel, familial, scolaire, social...

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le secteur géographique d'intervention couvre l'EST du département de l'Oise, dans un rayon de 40 km autour de la ville de Compiègne.

LA PROCÉDURE

Les travailleurs sociaux ayant une connaissance des compétences familiales, quant à une possibilité de maintient à domicile de l'enfant, peuvent préconiser une orientation vers le D.A.A.D. La proposition est transmise auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du Juge des Enfants. La décision est actée dans le cadre d'un accueil administratif ou judiciaire.

Le D.A.A.D prend connaissance de la situation, en amont de la décision. Il pourra ainsi présenter à la famille l'intervention lors de la signature de l'accueil administratif ou lors de l'audience. Ainsi, le caractère exécutoire de la mesure de placement est mis en oeuvre.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

UNE INTERVENTION SOUTENUE AU DOMICILE

Elle met l'accent sur le "*faire-avec*" et "*être à côté*" pour accompagner le mineur et sa famille dans des démarches concrètes d'apprentissage, sur la base de l'observation et l'évaluation des compétences parentales et des besoins de l'enfant.

L'intervention au domicile comprend une diversification des activités, dépassant le simple cadre de l'entretien. Elle est d'au moins, deux fois par semaine. Une permanence éducative est assurée 365 jours par an.

UNE INSCRIPTION DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA FAMILLE

Il s'agit de mobiliser toutes les ressources du réseau local, les ressources amicales, familiales, et les dispositifs de droit commun (inscription de lenfant dans des activités extérieures...).

LE REPLI DE L'ENFANT

Il a pour objectif de surmonter les crises familiales et éloigner l'enfant à des moments où celui-ci est exposé ou expose ses proches à des risques. Il peut être chez l'autre parent, dans la famille élargie, chez des amis ou toute autre personne ressource pour l'enfant. Et en dernier lieu, dans une MECS (Maison d'enfants à caractère social) du Home de l'Enfance. Le retour au domicile est possible lorsque les tensions se sont apaisées.